

**FUMEL**  
— VALLÉE DU LOT —

## SERVICE SPORT SANTE

Affaire suivie par : SEYRAL Florent  
Tel : 05 53 36 88 58  
Courriel : sportsante@cc-dufumelois.fr  
V/Réf. :  
PJ :  
Objet : POSS bassin d'initiation

# Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) Bassin d'initiation de Monsempron-Libos

**I – IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT**

**ETABLISSEMENT :** BASSIN D'INITIATION A LA NATATION - ETABLISSEMENT PUBLIC

**ADRESSE :** Stade Intercommunal - 47500 MONSEMPRON LIBOS

**TELEPHONE :** 05.53.71.07.98

**EXPLOITANT :** FUMEL VALLEE DU LOT

**PERIODE D'OUVERTURE :** Période scolaire

**Représentant légal :** Monsieur CAMINADE Didier – Président

**Chef de Bassin :** Monsieur ORRIOLS Philippe

**Responsable technique et  
De la qualité de l'eau :** Monsieur MAILLARD Mathieu

**A – Nature de l'établissement**

- Accès payant
- Bassin couvert d'initiation à la natation
- Dimensions de l'équipement ou de l'établissement de bains :

Equipement	Dimensions Lx L ou diamètre	Profondeurs		Situation		Période d'ouverture	
		Max.	Min.	Couvert	Plein Air	Permanent	Saisonnier
Grand Bassin 550m)							
Petit Bassin (25 m)							
Bassin d'apprentissage	15 m x 7,50 m	1,50 m	0,40 m	x		x	
Pataugeoire							
Autres							

## B – Caractéristiques des activités pratiquées

### 1 – Nature :

- Natation
- Gymnastique aquatique
- Bébé nageur
- Autres

### 2 – Leçons individuelles de natation :

Les cours individuels de natation sont sous la responsabilité des MNS et en dehors de leurs heures de travail. Les tarifs sont fixés entre les MNS et les pratiquants. Fumel vallée du Lot se dégage de toute responsabilité pendant les cours et s'assure que les MNS sont en conformité avec la réglementation aquatique en vigueur.

Les activités aquatiques sont la vocation exclusive de l'établissement de bains.

## C – Période d'ouverture au public – Public concerné et fréquentation

### 1 – Période d'ouverture de l'établissement :

- Ouverture en période scolaire (plus ou moins 36 semaines de septembre à juin). Le bassin restera fermé le mercredi matin.
- Horaires : Le bassin sera ouvert aux horaires mentionnés sur le planning annuel.

### 2 – Public concerné :

- Associatif
- Scolaire
- Communautaire

### 3 – Fréquentation :

La fréquence maximale instantanée (FMI) est limitée à 35 personnes (enfants ou adultes confondus).

## II – LE PERSONNEL CHARGÉ DE LA SURVEILLANCE

### A – Nombre et statut :

- **Scolaires :**
  - o Enseignement primaire : Cycle 1,2 et 3 = 1 BEESAN pour la surveillance
  - o Enseignement secondaire : 1 BEESAN pour la surveillance
- **Centres de loisirs :** 1 BEESAN pour la surveillance
- **Centres paramédicaux :** 1 BEESAN pour la surveillance
- **Associations :** 1 à 2 BEESAN pour les cours adultes et enfants

### III – ORGANISATION DES SECOURS

#### A – Dispositions matérielles d'organisation et d'activation

Inventaire des moyens - matériel de sauvetage – matériel de premiers secours :

##### 1.1 - Matériel de sauvetage

- 2 perches de 3 mètres
- 3 perches de 2 mètres
- Tous moyens de flottaison utilisables pour porter assistance à un nageur en difficulté (planches, ceintures, frites...)
- 2 tables à langer

##### 1.2 - Matériel de premiers secours

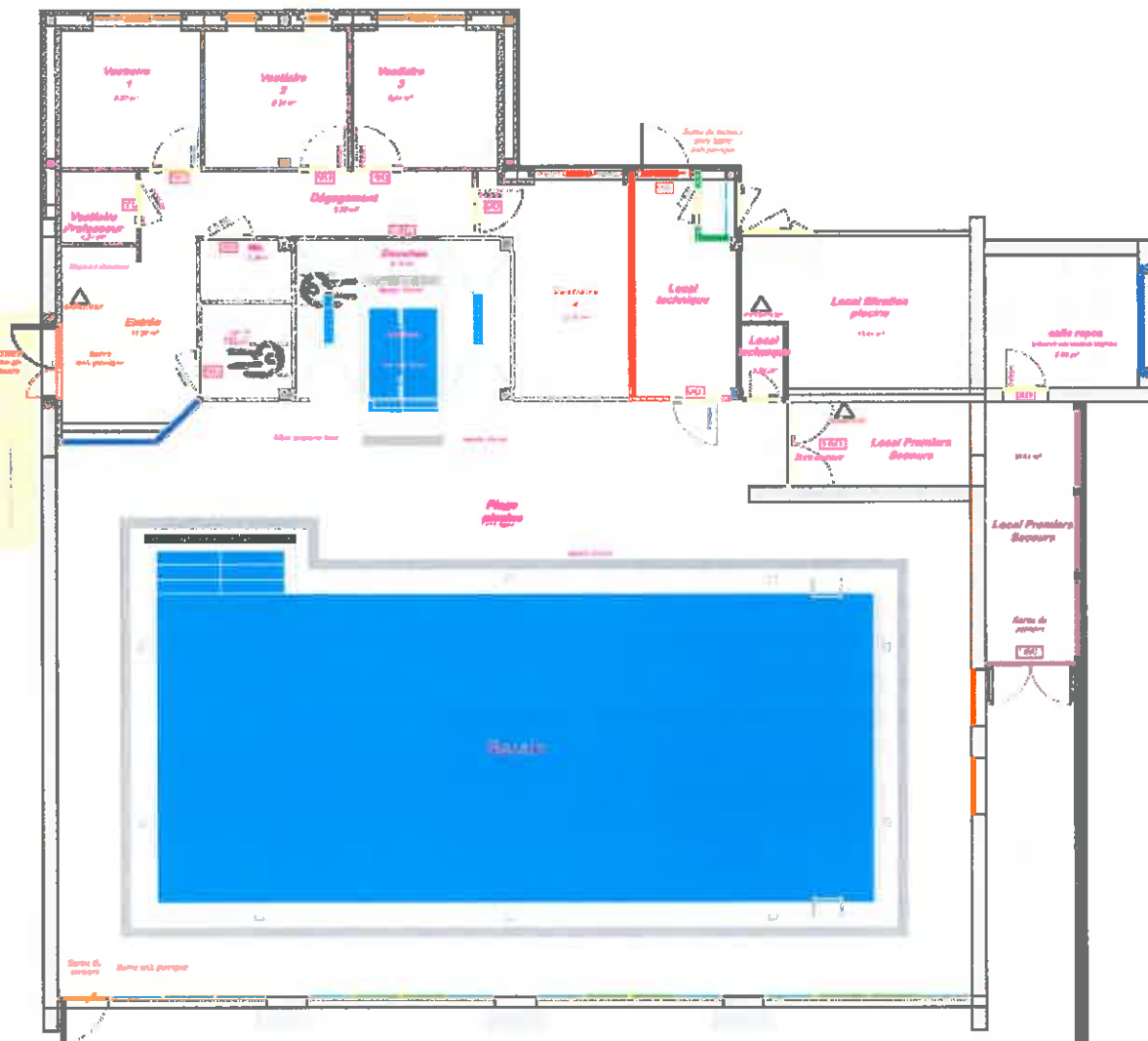
- 1 jeu de colliers cervicaux (3 tailles)
- 1 nécessaire de premiers secours contenu dans une armoire à pharmacie comprenant :
  - Ciseaux
  - Désinfectants
  - Pansements
  - Compresses
  - Ruban adhésif
  - Analgésiques locaux
  - Bandes
  - Pince à échardes
  - Gants d'intervention
  - Collyres
  - Anti-inflammatoires locaux, piqûres d'insectes
  - Anti-inflammatoires locaux, douleurs articulaires, musculaires ou traumatiques.
- 1 brancard rigide
- 1 couverture métallisée
- 1 couverture en laine
- 1 aspirateur de mucosité

##### 1.3 – Matériel de réanimation portable comprenant :

- 1 bouteille d'oxygène d'une capacité de 1 000 litres avec mono-détendeur et débitre
- 1 bouteille de réserve d'une capacité de 1 000 litres
- 1 ballon auto-remplisseur de type Ambu avec valve et ballon de réserve pour 100 % d'O<sub>2</sub>
- 1 jeu de 3 masques (enfants, adolescent, adulte)
- 3 canules

**B – Ressources humaines**

- 2 heures de formation aux premiers secours pour les personnes encadrant des groupes scolaires en début d'année.
- 1 matinée de formation par le Conseiller Pédagogique et Sportif de l'inspection académique de BORDEAUX.

**C – Plan d'ensemble des installations****PLAN DU BASSIN D'INITIATION****IV – ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE****1) Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture :**

- o 1 à 2 surveillant(s)

- 2) Postes :
  - o Le ou les surveillants (s) sont en surveillance de manière fixe ou mobile.
- 3) Zone de surveillance :
  - o Un bassin de 112 m<sup>2</sup> = 1 zone de surveillance (voir plan ci-dessus).
- 4) Les associations utilisatrices du bassin sont liées par une convention de coopération.

## V – ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

Conduite à tenir pour un accident dans l'enceinte du bâtiment :

- Le Surveillant de baignade présent : intervient immédiatement :
  - o Fait évacuer le bassin
  - o Traite la victime en conséquence après avoir fait un bilan
  - o Alerte les secours extérieurs
  - o Dirige les secours vers le lieu de l'accident

Consignes de sécurité pour une alerte au feu, aux produits chimiques :

- Le surveillant de baignade présent :
  - o Arrête les chaufferies et énergies
  - o Evacuation du bassin et de l'Etablissement si nécessaire
  - o Alerte les secours extérieurs
  - o Fait un premier bilan en déterminant la cause et dans la mesure du possible, essaye de réduire le sinistre avec les moyens de sécurité et de secours mis à disposition.
  - o Dirige les secours
  - o Prévient le secrétariat de Fumel Communauté

Procédure d'évacuation de l'Etablissement

Le MNS :

- Restera calme et ne prendra pas de risque
- Dirigera les usagers vers les issues de secours sans panique
- S'occupera de la ou des victimes s'il y a lieu
- Empêchera les usagers de revenir dans l'Etablissement
- Relatera brièvement les faits sur le cahier sanitaire
- Fera un rapport circonstancié à l'attention du chef de service.

Fait à FUMEL, le **21 JUL. 2020**

FUMEL VALLEE DU LOT  
Le Président,  
André CAMINADE  
Communauté de communes